



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

N° 11

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 204.

M^{me} SELBY propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 204 — *Loi sur la journée des Droits du consommateur/The Consumer Rights Day Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} SELBY, M. FAURSCHOU, M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. GRAYDON, WIEBE et PEDERSEN interviennent. M. SCHULER exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Pendant la période des questions orales, le président intervient et rappelle au député de Springfield qu'aucune référence aux députés absents à l'Assemblée ne devrait être faite.

M. SCHULER se rétracte de plein gré.

M. SARAN présente la proposition suivante :

Proposition n° 1 : Nombre limite d'immigrants permis par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des candidats du Manitoba

Attendu :

que le Programme des candidats du Manitoba est l'un des plus fructueux au Canada et qu'il jouit d'un appui au sein des dirigeants du monde des affaires et des syndicats ainsi que des communautés;

que les candidats provinciaux qui s'installent au Manitoba contribuent à la croissance de la province, y atténuent la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et y apportent une contribution culturelle et sociale;

qu'à leur arrivée, les immigrants qui s'établissent au Manitoba sont susceptibles de gagner plus d'argent que ceux qui font partie de la catégorie de l'immigration économique du fédéral et qu'ils tendent à rester plus longtemps dans la province à long terme;

que le taux de rétention des candidats provinciaux qui se sont installés au Manitoba entre les années 2000 et 2006 était de 80 pour cent supérieur à celui des travailleurs qualifiés et des réfugiés du fédéral;

que 31 pour cent des candidats provinciaux qui sont venus s'installer au Manitoba en 2009 ont contribué à l'essor des communautés situées à l'extérieur de Winnipeg et à la vitalité de nos régions, lesquelles sont de plus en plus diversifiées;

que le Manitoba est chef de file dans le domaine de la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger et que le financement consacré aux services d'établissement et à la formation linguistique a sextuplé depuis l'année 2000;

que le Manitoba a mis au point un modèle de renommée nationale visant le recrutement éthique et la rétention des travailleurs temporaires étrangers à l'aide de la nouvelle *Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs*, laquelle protège les travailleurs étrangers des agents de recrutement non réglementés, des frais de recrutement imposés illégalement ainsi que de l'exploitation en milieu de travail et aide les employeurs à trouver des travailleurs éventuels;

que les autres provinces estiment que le Programme des candidats du Manitoba est un programme modèle et un chef de fil à l'échelle nationale,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à reconnaître l'excellence du Programme des candidats du Manitoba et à envisager de permettre à la province d'admettre, en 2010, les 5 600 candidats qu'elle est tout à fait en mesure d'accueillir;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement fédéral à envisager d'abolir la limite de candidats provinciaux que le Manitoba peut admettre afin de lui permettre d'atteindre son objectif et d'accueillir 20 000 nouveaux immigrants annuellement, ce qui est indispensable à sa croissance économique à long terme.

Il s'élève un débat.

MM. SARAN et DYCK, M^{me} la *ministre* HOWARD, MM. SCHULER et WIEBE ainsi que M^{me} TAILLIEU interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

TREIZE HEURES TRENTÉ

M. le *ministre* LEMIEUX propose la première lecture du projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act*.

Présentation et lecture de pétitions :

M. BOROTSIK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter la ministre de la Santé à envisager de faire de la province un leader en matière de recherche sur l'insuffisance veineuse céphalorachidienne chronique (IVCC) et de procéder à des essais cliniques le plus tôt possible. (K. Andrews, B. McGregor, S. Brink et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Conservation envisage de draguer le réservoir de Rapid City dans les plus brefs délais et afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de remplacer la structure de la passerelle de Rapid City le plus tôt possible. (M. Mitchell, A. Mitchell, B. Mager et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice envisage de collaborer avec la GRC, le gouvernement fédéral et les collectivités afin de mettre en œuvre des stratégies visant à répondre aux défis liés à la prestation de services dans les régions rurales du Manitoba, notamment la possibilité d'affecter des unités d'intervention aux régions touchées par une recrudescence des actes criminels et de collaborer avec les intervenants en vue de déterminer si les territoires actuels des détachements de la GRC permettent d'assurer un service rapide et efficace. (K. Houle, J. Kuszak, L. Brandson et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice envisage d'assurer le suivi et l'application stricts des ordonnances du tribunal visant des voleurs de véhicules et d'assurer que toute contravention à celles-ci soit rapportée à la police et fasse l'objet d'une poursuite en justice. (S. Ward, R. Peters, D. Dupras et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin de permettre à Hydro-Manitoba d'adopter le tracé est, lequel est moins coûteux, plus court et plus logique, sous réserve des approbations réglementaires nécessaires, afin d'assurer un système d'électricité plus fiable et moins coûteux. (M. Lapka, G. Burton, H. Bruneau et autres)

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin de permettre à Hydro-Manitoba d'adopter le tracé est, lequel est moins coûteux, plus court et plus logique, sous réserve des approbations réglementaires nécessaires, afin d'assurer un système d'électricité plus fiable et moins coûteux. (B. Blais, J. Blais, S. Maende et autres)

M. FAURSCHOU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin de permettre à Hydro-Manitoba d'adopter le tracé est, lequel est moins coûteux, plus court et plus logique, sous réserve des approbations réglementaires nécessaires, afin d'assurer un système d'électricité plus fiable et moins coûteux. (M. G. Thurston, L. Sponarski, A. McCartney et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. GRAYDON, JENNISSON, DYCK et WHITEHEAD ainsi que M^{me} DRIEDGER font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur les perspectives d'emplois pour les jeunes sera examinée le mardi 7 décembre 2010.

M. le ministre SWAN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 2 — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg (cadets auxiliaires du Service de police de Winnipeg)/The City of Winnipeg Charter Amendment Act (Winnipeg Police Service Auxiliary Cadets)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SWAN et M. GERRARD interviennent. Sur la motion de M. HAWRANIK, le débat est ajourné.

M^{me} la *ministre* HOWARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail/The Retail Businesses Holiday Closing Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* HOWARD et M. GERRARD interviennent. Sur la motion de M. DYCK, le débat est ajourné.

M. le *ministre* SWAN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 3 — *Loi modifiant la Déclaration des droits des victimes (refus de versement d'indemnités aux auteurs d'infractions et autres modifications)/The Victims' Bill of Rights Amendment Act (Denying Compensation to Offenders and Other Amendments)*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SWAN et M. GERRARD interviennent. Sur la motion de M. HAWRANIK, le débat est ajourné.

M. le *ministre* SWAN dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 3.

(Document parlementaire n° 8)

M. le *ministre* SWAN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'aide juridique du Manitoba/The Legal Aid Manitoba Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SWAN intervient. Sur la motion de M. HAWRANIK, le débat est ajourné.

M. le *ministre* SWAN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 9 — *Loi modifiant la Loi sur les poursuites sommaires/The Summary Convictions Amendment Act*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SWAN intervient. Sur la motion de M. EICHLER, le débat est ajourné.

M. le *ministre* SWAN dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 9.

(Document parlementaire n° 9)

M. le *ministre* LEMIEUX propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 5 — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg (désignations de biens historiques)/The City of Winnipeg Charter Amendment Act (Historic Property Designations)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* LEMIEUX intervient. Sur la motion de M. BRIESE, le débat est ajourné.

M. le *ministre* BLAIKIE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur la protection des ours polaires (Centre international de conservation des ours polaires)/The Polar Bear Protection Amendment Act (International Polar Bear Conservation Centre)*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* BLAIKIE et M. GERRARD interviennent. Sur la motion de M. HAWRANIK, le débat est ajourné.

M. le *ministre* BLAIKIE dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 7.

(Document parlementaire n^o 10)

M^{me} la *ministre* HOWARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 10 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congrés relatifs aux cérémonies de citoyenneté)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Citizenship Ceremonies)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* HOWARD ainsi que MM. GERRARD et HAWRANIK interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 16 h 10, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes